

Paraît chaque mois  
Abonnement annuel:  
160 francs suisses  
Fascicule mensuel:  
16 francs suisses

103<sup>e</sup> année - N° 3  
Mars 1990

# Le Droit d'auteur

Revue mensuelle de  
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

## Sommaire

<b>NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS</b>	
Convention de Romc. Adhésions : Honduras, Lesotho . . . . .	101
<b>CORRESPONDANCE</b>	
Lettre de la République fédérale d'Allemagne ( <i>seconde partie</i> ), par <i>Adolf Dietz</i> . . . . .	102
<b>CALENDRIER DES RÉUNIONS</b> . . . . .	131

## LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS

(ENCART)

Note de l'éditeur

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE - INDONÉSIE

Accord entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le Gouvernement de la République d'Indonésie sur la protection du droit d'auteur (du 22 mars 1989) . . . . .	Texte 03
--	----------

© OMPI 1990

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.



## Notifications relatives aux traités

### Convention de Rome

#### Adhésions

#### HONDURAS

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a informé le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, par lettre du 24 janvier 1990, que le Gouvernement du Honduras avait déposé, le 16 novembre 1989, son instrument d'adhésion à la Convention internationale sur la protection des artistes inter-

prètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome), faite à Rome le 26 octobre 1961.

Conformément au paragraphe 2 de l'article 25, la convention est entrée en vigueur, à l'égard du Honduras, le 16 février 1990.

#### LESOTHO

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a informé le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, par lettre du 24 janvier 1990, que le Gouvernement du Lesotho avait déposé, le 26 octobre 1989, son instrument d'adhésion à la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome), faite à Rome le 26 octobre 1961.

L'instrument d'adhésion contient les déclarations suivantes :

(*Traduction – Original : anglais*)

S'agissant de l'article 12 de ladite convention, le Gouvernement du Royaume du Lesotho déclare que les dispositions de cet article ne s'appliqueront pas aux programmes diffusés dans un but non lucratif ou lorsque la communication au public dans des lieux publics ne résulte pas d'une activité purement commerciale;

S'agissant de l'article 13, le Gouvernement du Royaume du Lesotho déclare qu'il ne se considère pas lié par les dispositions de l'alinéa d).

Conformément au paragraphe 2 de l'article 25, la convention est entrée en vigueur, à l'égard du Lesotho, le 26 janvier 1990.

## Correspondance

### Lettre de la République fédérale d'Allemagne

#### L'évolution du droit d'auteur entre 1984 et le début de 1989

Adolf DIETZ

(*Seconde partie*)\*

























































## Calendrier des réunions

### Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

#### **1990**

**28 mai – 1<sup>er</sup> juin (Genève)**

**Comité d'experts sur la protection internationale des indications géographiques**

Le comité examinera un document rédigé par le Bureau international de l'OMPI au sujet de la nécessité d'un nouveau traité multilatéral sur la protection internationale des indications géographiques et de son contenu possible.

*Invitations* : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

**5-8 juin (Genève)**

**Réunion consultative de pays en développement sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions**

Cette réunion consultative étudiera, en s'appuyant sur un document de travail établi par le Bureau international de l'OMPI, des questions présentant un intérêt particulier pour les pays en développement en rapport avec l'élaboration d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets (traité sur le droit des brevets).

*Invitations* : pays en développement membres de l'Union de Paris ou de l'OMPI.

**11-22 juin (Genève)**

**Comité d'experts sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions (huitième session)**

Le comité continuera d'examiner un projet de traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets (traité sur le droit des brevets).

*Invitations* : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

**19-22 juin (Genève)**

**Réunion préparatoire à la conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets**

La réunion sera chargée de préparer l'organisation de la conférence diplomatique qui sera convoquée pour négocier et adopter un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets (traité sur le droit des brevets).

*Invitations* : Etats membres de l'Union de Paris.

**25-29 juin (Genève)**

**Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques (deuxième session)**

Le comité continuera d'examiner un projet de traité sur le droit des marques.

*Invitations* : Etats membres de l'Union de Paris, Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

**2-6 juillet (Genève)**

**Comité des questions administratives et juridiques du PCT (troisième session)**

Le comité examinera des propositions de modification du règlement d'exécution du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), notamment en relation avec la procédure régie par le chapitre II du PCT.

*Invitations* : Etats membres de l'Union du PCT et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union du PCT ainsi que certaines organisations.

**2-13 juillet (Genève)**

**Comité d'experts sur les dispositions types de législation dans le domaine du droit d'auteur (troisième session)**

Le comité continuera d'examiner des normes proposées dans le domaine des œuvres littéraires et artistiques pour les législations nationales sur la base de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

*Invitations* : Etats membres de l'Union de Berne ou de l'OMPI et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

24 septembre - 2 octobre (Genève)	<b>Organes directeurs de l'OMPI et des unissons administrées par l'OMPI (vingt et unième série de réunions)</b> Certains des organes directeurs se réuniront en session ordinaire, d'autres en session extraordinaire. <i>Invitations</i> : en qualité de membres ou d'observateurs (selon l'organe considéré), Etats membres de l'OMPI ou des unissons et, en qualité d'observateurs, autres Etats ainsi que certaines organisations.
15-26 octobre (Genève)	<b>Comité d'experts institué par l'Arrangement de Nice (seizième session)</b> Le comité achèvera la cinquième révision de la classification établie en vertu de l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union de Nice et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union de Nice ainsi que certaines organisations.
22-26 octobre (Genève)	<b>Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle (deuxième session)</b> Le comité examinera des principes pouvant être retenus pour un éventuel traité multilatéral. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union de Paris, de l'Union de Berne ou de l'OMPI ou parties au Traité de Nairobi et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.
29 octobre - 2 novembre (Genève)	<b>Comité d'experts sur un protocole relatif à la Convention de Berne (première session)</b> Le comité examinera s'il convient d'entreprendre l'élaboration d'un protocole relatif à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques et, dans l'affirmative, quelle devrait être la teneur de ce texte. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union de Berne et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Berne ainsi que certaines organisations.
29 octobre - 2 novembre (Genève)	<b>Groupe de travail sur la révision éventuelle de l'Arrangement de La Haye (première session)</b> Ce groupe de travail examinera les possibilités de réviser l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels, ou d'y ajouter un protocole, afin d'assouplir encore le système de La Haye, et étudiera d'autres mesures visant à encourager les Etats qui n'y sont pas encore parties à adhérer à cet arrangement et visant à en faciliter l'utilisation par les déposants. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union de La Haye et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union de La Haye ainsi que certaines organisations.
26-30 novembre (Genève)	<b>Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid de 1989 (deuxième session)</b> Le groupe de travail poursuivra l'étude d'un règlement d'exécution pour la mise en œuvre du Protocole de Madrid de 1989. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union de Madrid, Etats ayant signé le protocole ou y ayant adhéré, Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, autres Etats membres de l'Union de Paris ayant exprimé leur désir de faire partie du groupe de travail en cette qualité ainsi que certaines organisations non gouvernementales.
10-14 décembre (Genève)	<b>Comité des questions administratives et juridiques du PCT (quatrième session)</b> Le comité poursuivra les travaux entrepris à sa troisième session (2-6 juillet 1990). <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union du PCT et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union du PCT ainsi que certaines organisations.

**1991**

28-30 janvier (Genève)

**Réunion(s) d'information sur la révision de la Convention de Paris**

Une réunion d'information des pays en développement membres de l'Union de Paris et de la Chine et, si le désir en est exprimé, des réunions d'information de tout autre groupe de pays membres de l'Union de Paris se tiendront en vue de procéder à un échange de vues sur les nouvelles propositions de modification qui auront été élaborées par le directeur général de l'OMPI pour les articles de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle dont la révision est à l'examen.

*Invitations* : voir le paragraphe précédent.

**31 janvier et 1<sup>er</sup> février (Genève)**

**Assemblée de l'Union de Paris (quinzième session)**

L'assemblée définira les étapes ultérieures de la procédure à suivre concernant la révision de la Convention de Paris et prendra connaissance des propositions susmentionnées du directeur général de l'OMPI. Elle décidera aussi de la composition d'une réunion préparatoire qui se tiendra au cours du premier semestre de 1991.

*Invitations* : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

**3-28 juin (dates et lieu à confirmer)**

**Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets**

Cette conférence diplomatique négociera et adoptera un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets (traité sur le droit des brevets).

*Invitations* : feront l'objet d'une décision de la réunion préparatoire devant se tenir du 19 au 22 juin 1990 (voir plus haut).

**23 septembre - 2 octobre (Genève)**

**Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingt-deuxième série de réunions)**

Tous les organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI se réunissent en sessions ordinaires une fois tous les deux ans, les années impaires. Lors des sessions de 1991, les organes directeurs auront entre autres à passer en revue et à évaluer les activités menées depuis juillet 1990 ainsi qu'à examiner et à adopter le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1992-1993.

*Invitations* : Etats membres de l'OMPI ou des unions et, en qualité d'observateurs, autres Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.

**18 novembre - 6 décembre  
(dates et lieu à confirmer)**

**Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (cinquième session)**

La conférence diplomatique doit négocier et adopter un nouvel acte de la Convention de Paris.

*Invitations* : Etats membres de l'Union de Paris et, sans droit de vote, Etats membres de l'OMPI ou de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

## Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

**1990**

**23-26 avril (Genève)**

**Première réunion préparatoire à la révision de la Convention UPOV**

*Invitations* : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et certaines organisations intergouvernementales.

**27 avril (matin) (Genève)**

**Comité consultatif (quarante et unième session)**

Le comité examinera plusieurs questions en rapport avec le fonctionnement de l'union, en particulier les préparatifs de la révision de la Convention UPOV.

*Invitations* : Etats membres de l'UPOV.

**27 avril (après-midi) (Genève)**

**Conseil (nenvième session extraordinaire)**

Le Conseil donnera un avis à la Tchécoslovaquie au sujet de la conformité de sa législation avec les dispositions de l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

*Invitations* : Etats membres de l'UPOV.

**25-29 juin (Genève)**

**Deuxième réunion préparatoire à la révision de la Convention UPOV**

*Invitations* : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et certaines organisations intergouvernementales.

<b>15 et 16 octobre (Genève)</b>	<b>Troisième réunion préparatoire à la révision de la Convention UPOV</b>
	<i>Invitations</i> : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et certaines organisations intergouvernementales.
<b>17 octobre (Genève)</b>	<b>Comité consultatif (quarante-deuxième session)</b>
	Le comité préparera la vingt-quatrième session ordinaire du Conseil. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'UPOV.

**18 et 19 octobre (Genève)****Conseil (vingt-quatrième session ordinaire)**

Le Conseil examinera les rapports sur les activités de l'UPOV en 1989 et durant la première partie de 1990 et approuvera des documents destinés à la Conférence diplomatique de révision de la Convention UPOV.

*Invitations* : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

**1991****4-19 mars (dates et lieu à confirmer)****Conférence diplomatique de révision de la Convention UPOV**

*Invitations* : Etats membres de l'UPOV et, sans droit de vote, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'UPOV ainsi que, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

**Autres réunions en matière de droit d'auteur et/ou de droits voisins****Organisations non gouvernementales****1990**

<b>11-13 avril (Paris)</b>	<b>Union internationale des éditeurs (UIE) : Symposium de droit d'auteur</b>
<b>8-11 mai (Washington)</b>	<b>Foundation for a Creative America : Bicentenaire de la promulgation des lois sur les brevets et le droit d'auteur des Etats-Unis</b>
<b>13-17 mai (Beetsterzwaag, Pays-Bas)</b>	<b>Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) : Commission juridique et de législation</b>
<b>28-30 mai (Helsinki)</b>	<b>Association littéraire et artistique internationale (ALAI) : Journées d'étude</b>
<b>27 et 28 septembre (Bruxelles)</b>	<b>Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO) : Assemblée générale annuelle</b>
<b>7-13 octobre (Budapest)</b>	<b>Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) : Congrès</b>

**1991****22-29 avril (mer Egée)****Association littéraire et artistique internationale (ALAI) : Congrès**